



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14/12/2023

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 07 décembre 2023 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 24

Votants : 31

2 votes dévoyés pour les délibérations 3 et 4

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine,
LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, LESCROART Daniel,
MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre,
FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-
URUEN Sophie, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

GABREL Cécile, procuration à CADART François-Xavier
SPOTBEEN Michel, procuration à LEGRAND Pierre
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à SERRURIER Didier
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à MASSET Amandine
CORBEAUX Éric, procuration à DAL Perrine
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à DECRAENE Pierre

Absents :

VANDENKERCKHOVE Didier
ADORNI Christel

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07/11/2023**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 07/12/2023**
5. **COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 1. Subvention 2023 – Union locale des syndicats CGT de Seclin et environs
 2. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2024
 3. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2024
 4. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restauration municipale – délibération modificative
 5. Recensement de la population 2024
 6. Décision modificative N° 2
 7. Admissions en non-valeur
 8. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2024
 9. Modifications du tableau des effectifs
 10. Recrutement et rémunération des vacataires – création d'emplois saisonniers
 11. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial (Mairie de Seclin à CCAS de Seclin)
6. **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
 12. Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé pour l'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz – décisions - financement
 13. Adhésion à la centrale d'achat régionale pour les dispositifs de recharge électrique
 14. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
 15. Avenant à la convention de prestation de services concernant le dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
7. **COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE**
 16. Bibliothèque municipale : convention de groupement de commandes 2024 et avenant à la convention 2023 – réseau du Mélantois
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
 17. Bourses communales – année scolaire 2023/2024
 18. Bourse au permis – année 2024
 19. Carte jeunes – année 2024
 20. Association ANACEJ – renouvellement d'adhésion 2024
 21. Nos quartiers d'été – année 2024
 22. Adhésion à la fibre numérique 59-62
9. **COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**
 23. Protocole d'accord habitat en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
10. **COMMISSION RAYONNEMENT ET INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS – COMMUNICATION**
 24. Renouvellement de l'adhésion au Club de la presse

11. COMMISSION DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

- 25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
- 26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
- 27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
- 28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
- 29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle So green

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

A red rectangular search bar with a white background. Inside the bar, the word "Rechercher..." is written in a small, light gray font. To the right of the text is a magnifying glass icon.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs les élus, je vais vous inviter à rejoindre vos places. Je vais vous inviter à rejoindre vos places, Mesdames et Messieurs les élus. Je vais inviter Madame EL MESSAOUDI à bien vouloir appeler les élus.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Monsieur BACLET.

Madame EL MESSAOUDI procède à l'appel.

Monsieur LEFEBVRE : Merci, Madame EL MESSAOUDI. Le quorum est atteint, Monsieur le Maire, nous pouvons donc débiter cette séance.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Monsieur BACLET.

Monsieur BACLET : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire, de me permettre de m'exprimer avant les débats. Le groupe majoritaire et moi-même avons appris que vous étiez pressenti pour un poste de vice-président au Conseil départemental dans la Commission sports et associations. Bien que cette élection n'ait lieu que ce lundi 18 décembre, nous nous réjouissons de vous savoir en lice pour ce poste proposé par le Président Christian POIRET. Cette proposition vient saluer votre investissement et reconnaître votre engagement sans relâche dans tout le département et pour notre ville. Nous vous souhaitons la pleine réussite dans vos futures missions.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BACLET. Le vote se tient lundi donc on va encore attendre un peu, mais vous n'avez pas tout à fait tort lorsque vous faites état de cette proposition qui sera soumise au Conseil départemental lors de la séance plénière. On va attendre les résultats, mais merci en tout cas pour vos encouragements et on attend avec impatience ce vote. Merci.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07/11/2023

Monsieur le Maire : On va passer aux points portés à l'ordre du jour avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal du 7 novembre 2023. Y a-t-il sur ce procès-verbal des observations particulières ? S'il n'y en a pas, je considère donc ce procès-verbal accepté. Merci.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Au stade des communications du maire, écoutez, moi je n'ai pas de communication particulière à porter à votre connaissance, mais il m'a semblé utile et important de revenir sur des écrits que j'ai pu voir circuler dans la ville, que ce soit dans le mensuel « Seclin ma Ville », que ce soit par voie de tract ou que ce soit par voie de presse. Il m'a semblé important de vous faire lecture de mes observations, fort de ces écrits :

« Monsieur DECRAENE, Mesdames et Messieurs les Conseillers du groupe Seclin en commun, j'ai lu avec beaucoup d'attention vos récents écrits qui n'ont pas manqué de me faire réagir, tant vos arguments sont d'une totale mauvaise foi, voire mensongers.

Le bateau Seclin coulerait depuis 3 ans, le bilan de santé de la ville serait alarmant.

Pour parvenir à cette conclusion, il faudrait avoir l'honnêteté intellectuelle, et je parle bien d'honnêteté intellectuelle, de préciser dans quel état se trouvait le bateau ou le patient lorsque vous nous l'aviez laissé. Monsieur DECRAENE, cher membre du groupe Seclin en commun, vous ne pourrez pas vous extraire une fois de plus du bilan du passé qui doit permettre à chaque Seclinois de comprendre les difficultés que nous rencontrons chaque jour fort de l'héritage que vous nous avez laissé.

Vous ne pouvez en permanence implorer l'amnésie des Seclinois en cherchant à vous dédouaner continuellement au motif que vous êtes un nouvel élu.

Lorsque l'on s'affiche constamment dans la presse, sur des tracts, aux côtés de l'ancien Maire, actuel Président de l'association qui soutient votre groupe politique, et qui après sa défaite, en bon capitaine à la dérive, a immédiatement démissionné, tout comme 7 autres élus forts courageux, alors que le bateau prenait l'eau de toute part ; lorsque dans vos rangs, 3 élus de votre groupe furent membres de l'ancienne majorité, c'est que vous acceptez de prendre, de défendre et de poursuivre l'action de vos prédécesseurs, c'est que vous cautionnez le passé, c'est que vous vous placez en successeur de leur action.

Car si tel n'était pas le cas, vous auriez des réserves à vous afficher de la sorte à leurs côtés.

Alors Monsieur DECRAENE laissez-moi vous dire dans quel état vous nous avez laissé la ville, vous et votre équipe.

En juin 2020, nous héritons d'une ville en déclin, dans le coma, les électeurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en estimant qu'il fallait changer l'équipe en charge de la gestion de la ville.

Depuis lors, nous devons redresser la barre d'un bateau à la coque fendue prenant l'eau de toute part.

Parce qu'en responsabilité nous nous sommes portés au chevet de ce patient et que depuis 2020 nous écopons, nous écopons encore et encore, la situation s'améliore même si par votre ignorance vous n'en prenez pas la mesure ou si, à dessein, votre réelle volonté est d'embrouiller les esprits sur de fausses informations.

Quelques exemples ou chiffres pour vous rafraîchir la mémoire :

- *La première mesure forte que j'ai eu à prendre fut de décider de la fermeture de la salle des fêtes qui recevait dans l'indifférence générale un avis défavorable de la commission de sécurité depuis le 5 avril 2011.*

Depuis des années donc, les risques que l'ancien maire faisait courir aux Seclinois à chaque manifestation en ce lieu leur étaient cachés. Sur chaque évènement, leur sécurité était engagée et en cas d'incident, la responsabilité pénale du maire aurait été recherchée. De l'inconscience et de l'irresponsabilité pure.

À lire Madame HUART dans sa tribune, et qui nous regarde peut-être, votre groupe aurait donc continué à mettre en danger les Seclinois en ne fermant pas cette salle.

Madame HUART, si nous délocalisons quelques spectacles au Trianon, c'est parce que vous ne nous avez pas laissé d'autre choix que celui de fermer la salle des fêtes.

Tout comme vous ne nous avez pas laissé le choix de fermer la salle verte qui accueillait également de manière totalement inconsciente 15 000 personnes à chaque salon du vin.

Une étincelle, un incendie sur cette manifestation, cela aurait engendré un drame évident sans prise en charge par les assurances puisque la commission de sécurité émettait là aussi un avis défavorable depuis le 22 avril 2004.

Au-delà du sommet de cet iceberg perceptible, c'est en réalité un patrimoine tout entier en désolation, voire parfois en ruine, que vous nous avez laissé.

Je me souviens de ce qu'en début de mandat Monsieur DEBREU, votre maître à penser, avait considéré que Monsieur LEMAITRE était incompetent parce qu'il estimait que la remise à niveau de nos bâtiments nécessiterait une enveloppe d'environ 20 millions d'euros.

Fort des conclusions du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) que nous vous partagerons en février à l'occasion d'une rencontre exceptionnelle avec l'ensemble des Conseillers municipaux, auquel j'en suis convaincu vous participerez pour entendre le bureau d'étude qui détaillera l'étendue de vos dégâts, c'est en réalité une enveloppe de plus de 40 millions d'euros que vous nous laissez en ardoise.

Monsieur LEMAITRE vous avez été trop optimiste sur l'étendue du désastre que nous laissent ceux qui osent remettre en cause vos compétences.

De l'inconscience, de l'ignorance, voire de l'incompétence, voilà ce que vous nous avez laissé en héritage.

Parce que nous agissons quant à nous en élus responsables, il nous revient désormais de trouver des modes de financement pour pallier à toutes ces années de carences.

- *Mais sur le champ financier quelles marges de manœuvre nous avez-vous laissées ? Avec une masse salariale qui explosait tous les records des villes de la métropole, c'est notre capacité d'autofinancement qui se réduisait année après année et que nous tentons de reconstituer avec toutes les difficultés liées à la double augmentation du point d'indice et à l'augmentation impressionnante du prix des fluides.*

Grâce au travail que nous portons sur ce sujet, la masse salariale qui représentait 68 % du budget en 2020, contre 53 % pour des villes de même taille est désormais portée à 66 %, et ce malgré les décisions nationales d'augmenter à 2 reprises le point d'indice et une refonte des grilles de catégorie C et B.

Vous témoignez de votre ignorance en clamant sans aucune connaissance des effectifs de la collectivité qu'il y aurait eu 70 départs d'agents sur un effectif de 230 et cela serait le révélateur d'un malaise.

Vous racontez tout simplement n'importe quoi.

D'où tirez-vous ces chiffres, alors qu'il y a, je vais vous apprendre quelque chose, 320 agents au sein de la collectivité et qu'il y a eu 17 départs, dont 1 départ en retraite, 1 mise en disponibilité pour convenance personnelle, 1 départ pour motivation personnelle et financière.

Un départ signifierait-il automatiquement un malaise ? Je connais des personnes qui ont mené une carrière d'infirmier, de délégué syndical, d'agent de l'ARS, de conseiller régional et même paraîtrait-il d'attaché parlementaire sans que l'on puisse considérer que ce goût du changement soit le révélateur d'un malaise.

Que des agents fassent le choix d'évoluer dans leur carrière en tentant une nouvelle aventure professionnelle n'atteste en rien d'un malaise, qui plus est dans un contexte où ces départs sont le fait de nombreux cadres qui avaient tous été recrutés par une majorité politique différente.

Sur le volet énergétique, alors que le parc d'éclairage était vétuste et donc très consommateurs, et qu'aucune programmation de renouvellement du parc n'était envisagée par vos amis, nous avons eu l'intelligence de recourir à l'emprunt avant la flambée des taux d'intérêt pour financer des projets de rénovation énergétique que votre groupe était incapable de porter.

2 Millions d'euros d'emprunt à 1,5 % et 500 000 € à 0,25 %.

Dans le même temps, nous avons eu la mauvaise surprise à notre arrivée de constater que des emprunts étaient inscrits artificiellement au budget par l'effet d'une lettre d'intention visant à gonfler artificiellement la capacité de la ville à investir.

Du mensonge budgétaire, nous sommes passés à la sincérité budgétaire.

Grâce à ces emprunts, nous avons réussi le pari de financer le renouvellement du parc d'éclairage public avec un passage en LED dans tous les quartiers pour un montant global d'un million d'euros.

Ces investissements doivent nous permettre d'obtenir une baisse de notre consommation de 76 % là où vous auriez pris la crise de plein fouet.

Dès lors qu'aucun engagement n'était pris par votre majorité sur ces investissements pourtant nécessaires, avec la flambée des prix de l'énergie, et une masse salariale qui aurait explosée, je ne vous donnais pas un an avant que la ville soit mise sous tutelle par la préfecture.

C'est par notre gestion rigoureuse, d'optimisation des dépenses publiques et de l'argent du contribuable que nous parvenons à surmonter les assauts de ces différentes vagues.

Grâce à notre gestion, non le bateau ne coule pas, il revient petit à petit à la surface. Là où de votre côté plutôt que de prendre les décisions et les mesures nécessaires, comme vous l'avez annoncé lors du vote du budget, vous vous seriez contentés d'augmenter les impôts en continuant de mener les mêmes politiques, sans aucune remise en cause et conduire la ville à sa perte en saignant encore plus fiscalement les Seclinois.

Ce n'est pas le choix que nous opérons. Nous maintenons notre cap sans augmenter les impôts parce que nous travaillons tous les jours à réinterroger nos politiques publiques et à développer la culture de la recette.

Remettre à niveau notre patrimoine prendra du temps. Car on ne trouve pas 40 millions d'euros sous le sabot d'un cheval et on ne restaure pas des ruines ou des bâtiments hors d'usage en 8 jours, mais nous sommes déterminés à y parvenir.

- Pour autres exemples de l'héritage que vous nous avez laissé :
 - De nombreux prestataires ne voulaient plus travailler avec la mairie de Seclin parce qu'ils n'étaient pas payés dans les délais légaux de 30 jours.
Le délai global de paiement était de 187 jours en 2020, nous l'avons fait baisser à 102 jours en janvier 2021, il est de 22 jours en novembre 2023.
Je remercie à ce titre le travail considérable qui a été porté par Christian BACLET et le pôle ressource, en la personne de Monsieur SERAFINI. Grâce à votre sérieux, la confiance est rétablie auprès de nos créanciers.
 - Autre point, la taxe sur la publicité extérieure que toute entreprise se doit de payer sur sa surface de publicité n'était étonnamment pas payée par tous.
S'agissait-il d'arrangements à la tête du client ?
Ce manque à gagner était pourtant préjudiciable pour nos finances locales. Désormais, cette taxe est appliquée de manière équitable pour tous et payable par tous, nous permettant de récupérer une recette supplémentaire de 300 000 € au budget.
Alors que nos finances étaient dans le rouge pourquoi s'être coupé de cette rentrée financière pendant des années, une taxe payée par certains, non payée par d'autres.
À croire que l'argent coulait à flots à l'époque où Seclin se prenait pour Versailles et que la majorité de l'époque pouvait même oublier d'établir une demande de subvention auprès de la MEL sur le cofinancement de la crèche, nous faisant perdre 2,6 millions d'euros qui nous seraient pourtant bien utiles aujourd'hui.
Qui sont in fine les incompetents ?
Sur ce sujet nous n'avons vraiment aucune leçon à recevoir de vous.
 - Depuis notre arrivée nous avons inscrit auprès de chaque service une véritable culture de la recette nous permettant de financer les grands projets telle la salle de spectacle qui sera cofinancée à hauteur de 80 %.
Si vous aviez pris le soin de vous plonger dans les chiffres de l'époque, vous auriez constaté qu'il y a 3 ans, nous étions en réalité dans une ville endormie, renouvelant chaque année un budget équivalent avec un taux d'exécution faible entretenant la logique d'un budget insincère.
42 % de réalisés en moyenne sur les investissements hier, contre 62 % aujourd'hui.
Les effets de notre rigueur nous permettent de passer d'une ville endormie à une ville de projets, attractive et rayonnante.
Nous sommes fiers et assumons pleinement le fait de porter de grandes et belles manifestations sportives, culturelles et populaires, qui rassemblent un nombre impressionnant de spectateurs ou de participants.
La route du Louvre, les foulées collégiales, 18 000 personnes sur la drève lors de la fête nationale, une fête des Harengs qui réconcilie Seclin avec son histoire, un marché de Noël toujours plus convoité, qui évolue en village de Noël, et bientôt le Tour de France sur deux étapes.
Seclin n'a jamais autant attiré les regards, permettant ainsi d'inscrire notre ville sur les cartes et agendas touristiques avec les retombées bénéfiques pour notre tissu économique local.
Par méconnaissance, par manque de vérifications, ou peut-être juste par volonté de nuire, dans votre tribune de novembre, Mme HUART affirme que Seclin aurait « mal à la culture ».
Que vont en dire les milliers de Seclinois qui assistent à nos spectacles, nos pièces de théâtre, nos concerts, nos expos ?
Elle prétend que nous augmenterions les tarifs des pratiques culturelles alors que seuls les tarifs pour les personnes extérieures à la commune ont été augmentés sur suggestion de... Madame HUART.
Pour les Seclinois, ces tarifs n'ont fait l'objet que d'une indexation comme cela se pratique depuis 10 ans.
De plus, cette élue affirme qu'on supprimerait le paiement des heures aux professeurs de l'école de musique. Évidemment toutes les heures travaillées par les professeurs sont bien payées ! Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs ?
Enfin, Madame Huart qui embouche la trompette de Jéricho pour annoncer l'effondrement de l'école de musique, n'a pas même vérifié le volume horaire de celle-ci du temps du maire précédent et celui d'aujourd'hui.

En 2019 (dernière année pleine du mandat de B. DEBREU), il y avait 269 heures d'enseignement hebdomadaire au CMEM ; en 2022, il y en avait 285. Soit 576 heures de plus à l'année que sous l'ancienne majorité !!!

Mal à la culture ?? Je parlerais plutôt de véritable performance de réussir à maintenir ce niveau culturel en ces temps difficiles, le tout sans augmenter les impôts contrairement aux propositions de votre groupe politique.

Au-delà de ces aspects bilantaires sur la santé de la ville, il m'importe de revenir également sur quelques thèmes que vous avez abordés dans vos écrits de désinformation, de manipulation ou mensongers. Sur le volet de la Sécurité, vous embrassez les postures du front national en surfant sur ce que vous qualifiez de ressenti d'insécurité, ne reposant ainsi sur aucun élément chiffré. On se croirait clairement sur Cnews.

Vous profitez de la détresse de victimes de voitures fracturées ou incendiées, de rodéos ou autres faits pour en faire des généralités. Comme si à votre époque, ce type de fait n'existait pas. Vous avez la mémoire bien courte, Monsieur DECRAENE.

Dois-je vous rappeler que votre majorité était opposée à la création de la police municipale, que vous êtes contre la mise en place de la vidéo protection alors que depuis son installation les chiffres parlent favorablement ?

Dois-je vous rappeler que vous n'avez pas pris part au vote sur le dispositif de voisins vigilants que nous allons déployer ?

En fait sur le volet sécuritaire vous êtes contre tous les dispositifs permettant de lutter contre la délinquance et les incivilités, mais vous réclamez plus de sécurité, un bel exercice d'équilibriste que vous exercez là et qui témoigne de votre capacité à défendre tout et son contraire.

Depuis que nous sommes élus, et même durant la campagne des municipales, nous ne nous sommes jamais présentés en sauveur. Nous avons toujours été conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attendait sur le champ sécuritaire.

Avec humilité, nous assumons des choix forts et nous mettons en œuvre des dispositifs qui se veulent complémentaires les uns aux autres, qui grâce au partenariat que nous avons tissé avec la police nationale porteront leurs effets lorsque le service de notre police municipale, qui travaille en mode dégradé depuis les émeutes, aura retrouvé sa pleine capacité à agir.

Notre système de vidéoprotection urbaine qui a été installé en un temps record avec un cofinancement à 80 % commence à porter ses fruits.

Les atteintes à l'intégrité physique sont en baisse de 7,10 %, les infractions à la législation sur les stupéfiants en baisse de 20,45 %, les vols à la roulotte en légère baisse de 0,40 %, les vols avec violence en baisse de 33,33 %, les vols à la tire de -75 % et les dégradations -10,14 %.

Les caméras ont permis d'élucider de nombreuses affaires par la brigade criminelle. À titre d'exemple, une tentative d'homicide avec arme par destination, ou encore la profanation de sépultures au cimetière de Burgault. Dernièrement, trois réquisitions ont obtenu un résultat positif sur de la lecture de plaque du véhicule d'auteurs filmés pour trois vols de véhicules.

Certes il reste du chemin à parcourir, raison pour laquelle, nous entendons renforcer nos effectifs de police et déployer de nouvelles caméras sur la ville pour lutter contre la délinquance de voie publique qui sévit essentiellement sur la zone commerciale.

Sur le volet mobilité, vous ressortez vos traditionnels marronniers laissant à penser que je ne serai pas suffisamment combatif à votre goût sur les sujets du trafic aérien, du tramway ou de P3 Logistic.

Pour rappel, si le projet d'agrandissement de l'aéroport a pris son envol, c'est parce que mon prédécesseur a préféré sur ce sujet majeur pratiquer la politique de la chaise vide lors du vote du SMALIM plutôt que de s'opposer au projet.

Je m'étonne également qu'en 2019, on ne vous entendait pas sur le sujet du trafic aérien alors que 2 190 000 passagers fréquentaient l'aéroport de LESQUIN contre 1 773 000 passagers en 2022, et que l'aéroport voyait décoller 21 139 vols commerciaux en 2019 contre 13 683 en 2022.

Monsieur DEBREU était l'homme de toutes les vertus et je serais le responsable de l'accroissement du trafic aérien alors que je viens de vous démontrer qu'il est en baisse.

Un peu de sérieux et de vérité, Monsieur DECRAENE.

Répéter 10 fois un mensonge n'en fera jamais une vérité.

Je précise également qu'une question au Sénat posée à ma demande le 29 novembre 2022 au Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des transports par Monsieur le Sénateur WATTEBLED a permis de déboucher sur une étude d'impact visant à évaluer l'efficacité et la proportionnalité de la mise en place de mesures de réduction du bruit et d'éventuelles nouvelles restrictions d'exploitation sur l'aéroport de Lille-Lesquin, c'est-à-dire l'éventualité d'un couvre-feu.

Pour le tramway, je suis tout autant déçu que vous de la décision prise par les élus de MEL sur un terminus à Wattignies à échéance de 2035. Je vous rappelle qu'en séance du Conseil métropolitain, j'étais le seul à voter contre cette décision au sein de mon propre groupe politique ; que depuis je poursuis le combat pour trouver des alternatives.

Le déploiement du Service express régional métropolitain (SERM) à échéance 2035-2040 doit nous permettre d'être optimistes sur l'arrêt de 6 trains supplémentaires par heure en gare de Seclin pour nous conduire vers Lille ou le Bassin minier en 10 minutes. Ceci aurait un effet plus positif encore que le tramway.

Voyez Monsieur DECRAENE, je reste combatif sur ces sujets en employant des méthodes différentes des vôtres. Vos méthodes qui n'ont jamais fait leurs preuves. Vos pétitions n'ont jamais fait reculer l'arrivée du TGV ni l'aménagement de l'échangeur de Templemars pour ne citer que ces exemples.

Nous sommes sur des projets au temps long. Alors, cesser de mentir à la population en faisant croire qu'avec le retour du bienfaiteur ou du Maire prodigue, la problématique du transport que vous n'avez pas résolue ou anticipée durant vos 90 ans de règne serait soudainement résolue en quelques mois.

Dernier sujet que vous évoquez, P3 Logistic.

Cette plateforme est destinée à offrir des locaux de stockage au plus proche des lieux de production pour les industries de la zone B de Seclin et ainsi éviter les mouvements de camions que vous dénoncez.

Savez-vous que ce projet qui s'étend sur une superficie 50 000 m2 concerne Seclin pour 878 m2 environ ? La surface restante étant située sur Templemars et Noyelles les Seclin., raison pour laquelle le permis de construire a été instruit par la ville de Templemars. Seclin n'est donc nullement décisionnaire.

Monsieur DECRAENE revoyez donc votre copie.

Voilà, Monsieur DECRAENE, en une très brève synthèse qui a déjà pris pas mal de temps le résumé de ce que vous nous avez laissé en héritage.

Brève synthèse, car je vous ai au surplus fait l'économie des irrégularités, voire des illégalités, que nous avons dû gérer à notre arrivée.

- *Le non-respect de certains cadres réglementaires (telles les 1 607 heures, le Plan communal de sauvegarde, gestion du parc automobile, responsabilité administrative du CCAS, service minimum en cas de grève, RGPD...)*
- *Le non-respect du rôle des instances consultatives et une absence de concertation avec les partenaires sociaux (9 Comités Techniques en 2022 contre 3 en 2020. De nombreuses réunions bilatérales ou collectives avec les partenaires sociaux).*
- *Le non-respect du taux d'emploi à 6 % des agents en situation de handicap que nous avons désormais atteint par des recrutements ciblés et un accompagnement renforcé des agents en situation de handicap.*
- *Une absence de traitement objectif et équitable dans l'évolution de la carrière des agents alors que nous avons mis en œuvre le RIFSEEP qui aurait dû l'être depuis des années, des grilles de niveaux de responsabilité donnant droit à un régime indemnitaire plancher, de vrais critères de stagiairisation et d'avancements de grade permettant d'objectiver les choix, et de déprécier la situation des agents plutôt que l'évolution des carrières se fasse, comme on l'a vu dans certaines villes, selon la prise ou non de la carte du parti.*

Toutes ces avancées ont été réalisées dans un contexte dégradé de COVID en début de mandat, et d'instabilité géopolitique aujourd'hui.

Monsieur DECRAENE, Mesdames et Messieurs les élus du groupe Seclin en commun, voyez que nous sommes dans l'action, non dans la Com, qui était votre marque de fabrique durant de nombreuses années. Faire peu, mais s'afficher partout et tout le temps.

Vous avez gardé cette stratégie, à vouloir vous afficher partout en photo sur les manifestations que porte la majorité et dans le même temps, quasi systématiquement, tout critiquer.

Si Seclin a vécu durant des décennies au-dessus de ses moyens, jour après jour avec les élus de la majorité nous œuvrons pour sortir le « bateau Seclin » de la tempête et des flots houleux pour le ramener à bon port.

Portés par la confiance des Seclinois, nous sommes collectivement déterminés à réussir ensemble cette traversée en restant fidèles à nos valeurs, sans mentir à la population. »

Je poursuis sur les communications du maire pour vous informer que la vente de livres par la bibliothèque sur le marché de Noël au profit du Téléthon a permis de générer une recette de 1 118 € qui sera reversée au bénéfice du Téléthon. Je n'avais pas d'autre communication à vous faire part.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 27/10/2023

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 7/12/2023

Monsieur le Maire : On peut passer sur les décisions municipales et l'état des marchés. Avez-vous des observations particulières ? On a pu échanger en conférence des présidents. Je pense avoir pu répondre à un certain nombre de vos questions. Avez-vous des observations particulières sur cet état des marchés ? Non ? Très bien.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

Délibération n° 1

SUBVENTION 2023

UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE SECLIN ET ENVIRONS

Monsieur le Maire : Nous pouvons donc passer sur la première délibération, celle relative à la subvention au bénéfice de la CGT. Je vous laisse la parole, Monsieur BACLET.

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération n° 1. Il s'agit de la subvention pour l'Union locale des syndicats CGT de Seclin et environs. Dans le cadre de l'accompagnement des associations, le service événements et vie associative a inscrit dans son budget une subvention pour l'Union locale. L'Union locale, dont l'objet est la défense des salariés avec accompagnement dans les démarches auprès du Conseil des prud'hommes, a sollicité cette subvention de fonctionnement pour l'année 2023. Les éléments d'information manquant dans la demande initiale, le dossier a été enfin complété dans un second temps, permettant l'octroi de la subvention d'un montant de 2 336 €. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association l'Union locale des syndicats CGT de Seclin et environ la subvention de fonctionnement de 2 336 €.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il sur cette délibération des observations particulières ? Je n'en vois pas. Effectivement, au surplus de la mise à disposition gratuite du bâtiment place Saint-Piat – qui avait été signée par Monsieur DEBREU, Maire précédent, quelques semaines avant les élections municipales – en sus de cette mise à disposition gratuite de ce bâtiment et du paiement intégral des fluides par la collectivité, nous répondons favorablement à une demande de subvention de la part de la CGT puisque le dossier est enfin complet. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Des votes contre ? Je considère donc cette délibération acquise à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 2

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur BACLET : Encore une subvention, celle-ci au titre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Comme chaque année, afin de pouvoir démarrer leur année et payer aussi leurs employés, nous proposons d'attribuer cette subvention de 400 000 € avant que le budget soit voté. Bien évidemment, cette dépense sera inscrite sur le budget 2024.

Monsieur le Maire : Voilà, on est sur les montants habituels que nous portons à délibération. Madame PELLIZZARI, vous souhaitez intervenir ?

Madame PELLIZZARI : On n'a pas eu les annexes et comme il n'y a pas eu de Commission, on s'abstiendra. J'avais fait un courrier d'ailleurs pour signaler que quand on reçoit l'ordre du jour, sur le cahier des annexes, on n'arrive pas à cliquer pour avoir les liens vers les annexes elles-mêmes. On a l'index, mais pas les liens.

Monsieur le Maire : Que je comprenne bien, vous recevez toutefois l'annexe, mais quand vous cliquez...

Madame PELLIZZARI : Oui, il n'y a pas de lien. J'avais envoyé un mail à Madame YOUSFI pour les lui demander, mais on ne les a pas eus. Et puis là, il n'y a pas eu de Commission Finances, donc on ne peut pas voter pour quelque chose pour laquelle on n'est pas au courant, on s'abstient.

Monsieur le Maire : OK. Nous en prenons note. Pas d'autres observations ? Je propose donc de passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Seclin en commun ? Votes contre ? Votes favorables ? Majorité acquise pour porter cette somme de 400 000 € au bénéfice du CCAS. Je vous laisse poursuivre. Monsieur LEGRAND, pardon.

Monsieur BACLET : Excusez-moi, mais je suis obligé de me déporter pour la délibération 3 et la délibération 4

Monsieur le Maire : Très bien. Merci.

Madame RACHEZ : Je me déporte aussi pour les délibérations 3 et 4.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Monsieur LEGRAND, vous avez la parole.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

23 votes pour

8 abstentions (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 3

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SECLIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur LEGRAND : Cette délibération porte sur l'attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des œuvres sociales du personnel de la Ville pour l'exercice 2024. En effet, afin d'assurer le fonctionnement de ce Comité des œuvres sociales, il est proposé de lui attribuer une subvention de 46 000 € au titre de l'exercice 2024. Cette subvention vient naturellement en complément des autres dispositifs qui existent à destination des agents, comme l'adhésion à l'organisme Plurélya, par exemple. Comme cette subvention est d'un montant supérieur à 23 000 €, il appartient à la commune de conclure une convention avec le COS en définissant les conditions d'utilisation. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Non ? Je la passe immédiatement au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (29 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

2 votes dévoyés pour les élus membres de l'association (BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal)

Délibération n° 4

ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNÉE DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES PAR LE SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Monsieur LEGRAND : La délibération n° 4 concerne l'organisation du repas de fin d'année du Comité des œuvres sociales par le service de restauration municipale.

C'est une délibération qui vient ajuster la délibération au précédent Conseil, fort du succès considérable d'ailleurs remporté par ce repas puisque le nombre de participants est porté à 220 contre un maximum de 170 qui était pressenti. Le Comité des œuvres sociales organisera ce repas en fin d'année, au restaurant scolaire Paul-Langevin. Les frais engagés par la Ville sont refacturés au COS selon un barème de prix que vous trouverez dans la délibération. Le montant maximum de la prestation à refacturer par la Ville au COS s'établit dans ce cadre à 7 645 € et naturellement, un titre de recettes sera émis à l'issue de l'évènement.

Monsieur le Maire : Merci. Précision faite que c'est dans deux jours, donc il y a urgence à passer cette délibération. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. On peut rappeler, je pense, Monsieur BACLET pour poursuivre cette délibération et Madame RACHEZ.

Monsieur le Maire : J'en profite simplement sur la délibération relative au CCAS pour préciser que Madame YOUSFI nous fait part que les annexes ont été remises aux présidents de groupes, a priori. Donc a priori, vous aviez les annexes.

Madame PELLIZZARI : Oui, c'est dans mon mail. J'avais dit dans le mail justement que Pierre DECRAENE les a en papier, mais si on veut les consulter, on est obligé de...

Monsieur le Maire : Oui, mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même eu...

Madame PELLIZZARI : Je ne dis pas qu'on ne les a pas eus, uniquement Pierre, mais c'est ce que j'avais dit dans le mail.

Monsieur le Maire : OK, mais comme je n'ai pas eu connaissance de votre mail, je craignais avoir mal interprété votre propos. Monsieur BACLET, c'est à vous pour la délibération relative au recensement de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (29 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

2 votes dévoyés pour les élus membres de l'association (BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal)

Délibération n° 5

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024. La dotation forfaitaire globale de l'État allouée dans le cadre de la commune s'élève à 2 327 €. Cette dotation couvre les frais de rémunérations, de formation et de vérification de logistique afférents à cette opération. Les opérations sont réalisées par du personnel communal sur la base du volontariat. Il est proposé de rémunérer pour chaque logement recensé sur la base de 4,17 € et par journée de formation, 26 €. Ce serait de l'ordre de 450-500 foyers qui seraient visités, soit, comme la loi l'exige, les 8 % des logements en échantillon. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la désignation de Madame CREMEAUX Amandine, attaché territorial, en qualité de coordinatrice des opérations de recensement sous l'autorité de Madame DUFLOT Véronique, responsable du pôle social et public, et la désignation de l'équipe habilitée à pouvoir renseigner l'INSEE et suppléer, le cas échéant, la coordonnatrice dans ses fonctions par Madame DUFLOT Véronique et Madame Laura ALLIOT.

Monsieur le Maire : Merci. On est là sur une délibération que l'on retrouve régulièrement dans notre enceinte. Je ne sais pas si elle appelle à des observations particulières. À défaut, je la passe au vote. Y a-t-il abstentions ? Votes contre ? Délibération à l'unanimité. Merci. Je vous laisse poursuivre sur la délibération n° 6.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 6

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur BACLET : C'est une décision modificative, comme on en a déjà plusieurs fois parlé, les coûts des flux ont encore augmenté très sévèrement. Afin de pouvoir faire face à cette augmentation, il est proposé un virement de 300 000 €, qui serait permis par des recettes supérieures à celles qu'on attendait, en particulier sur la TLPE dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure et sur les produits de la consommation finale d'électricité. Il y aura d'autre part des opérations d'ordre qui seront complètement transparentes au niveau du budget de 100 000 € sur la section d'investissement. Rappelez-vous, lors d'un Conseil précédent, nous avons revu et remis toutes les durées d'amortissement de manière cohérente. Et maintenant, l'amortissement des achats se fait sur du prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement ne commence pas en début de l'année N+1, mais dès qu'on a fait l'acquisition et tout cela a amené des modifications qu'on a chiffrées à peu près à 100 000 €, qui sont couverts en interne.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questionnements, des observations ? Merci de rappeler, Monsieur BACLET, qu'effectivement c'est quelque part par les efforts que nous avons consentis, notamment sur la TLPE, qu'on peut aujourd'hui amortir des dépenses supplémentaires. Sans cela, on était dans la difficulté. On a donc un exemple patent de ce que j'ai pu exprimer en début de Conseil, des effets de notre rigueur budgétaire. Y a-t-il des observations ? Non, je l'ai déjà demandé, donc on passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 7

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur BACLET : Il s'agit de créances en admissions en non-valeur. À l'issue d'actions en recouvrement qui sont menées par le comptable public, certaines créances demeurent, comme chaque année, irrécouvrables. Il y a deux types de créances. Il y a les créances comme celles-ci qui sont en non-valeur, qui sont toujours ouvertes et qui peuvent être payées si le créancier redevient solvable, et on parlera en début d'année de créances éteintes, c'est-à-dire que là, par exemple, le créancier est décédé, on ne pourra plus aller rechercher les créances. Ce qui vous est demandé, c'est d'accepter d'approuver l'admission en non-valeur pour 260 €. Vous avez eu normalement la liste. Je ne sais pas si vous avez eu avec les annexes, mais donc vous avez 12 créances de 25 € à peu près qui datent de 2021 de 2022, qui sont sous les seuils inférieurs à des poursuites, et puis vous avez 111 € qui sont cette fois-ci plutôt sur des établissements et des sociétés. Il est demandé d'approuver l'admission en non-valeur de créances d'un montant de 371 €.

Monsieur le Maire : De bien larges développements pour 371 €, mais c'est nécessaire. Y a-t-il des observations ? Non, on peut passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 8

**OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
DE L'EXERCICE 2024**

Monsieur BACLET : Comme tous les ans, on souhaite une ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2024. Avant qu'on ait voté le budget, la loi nous permet d'inscrire le quart de nos engagements de l'année N-1, 2023, pour pouvoir avoir une continuité dans nos dépenses d'investissement. L'année dernière, vous avez le tableau qui accompagne, avaient été proposés 3,5 millions à peu près d'investissement, ce qui fait qu'on peut ouvrir jusqu'à 864 000-865 000 €. Il est proposé d'approuver l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Merci. Pour nous permettre de continuer d'investir dans l'attente du vote du budget, c'est important de pouvoir dégager ces 25 % pour maintenir notre niveau d'investissement d'ici au vote du budget. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 9

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Encore une fois, il s'agit de toilettage. Nous avons besoin quelquefois de créer des postes pour pouvoir assurer des embauches et quelquefois nous faisons du toilettage. Là, il vous est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif, la suppression de six postes d'adjoints techniques, qui ne sont pas pourvus actuellement, certainement des gens qui ont évolué dans leur carrière et qui ont perdu ces postes d'adjoints. Il est proposé aussi la création pour des gardiens de la police municipale. Nous ouvrons deux postes de brigadier-chef principal, puisque nous ne savons pas aujourd'hui quelles seront les recrues. Et comme le dernier exemple le montre, suite au recrutement, nous fermerons les postes qui ne sont pas nécessaires, comme c'est le cas je vous disais sur l'assistant d'enseignement artistique. Rappelez-vous, lors du dernier Conseil municipal, nous avons ouvert deux postes pour l'Alto et puisque nous ne savions pas si nous allions avoir un première classe ou un deuxième classe, donc le recrutement étant terminé, nous pourrions fermer le poste de deuxième classe. Tout cela vous est reporté aussi sur le tableau récapitulatif, qui est joint à la délibération, et sur lequel vous pouvez constater que l'effectif global pourvu est de 321 personnes.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non ? Avec effectivement cette précision : quatre postes de policiers municipaux apparaissent dans le tableau, mais on porte bien le recrutement sur deux agents supplémentaires, ce qui témoigne également de notre volonté d'accompagner la police et de renforcer les effectifs sur les aspects de sécurité que nous connaissons tous.

Monsieur PACINI : Question au niveau des formations concernant l'armement, vous en êtes où aujourd'hui à peu près ?

Monsieur le Maire : Les formations se poursuivent. Il y a des agents également ASVP qui sont en cours de formation pour évoluer vers une carrière de policiers municipaux. Donc là, les formations sont en cours. Et sur l'armement, je pense qu'on est à trois agents qui ont fait l'objet de formation et qui ont été autorisés au port de l'armement. Vous connaissez la problématique que nous avons rencontrée avec les émeutes. Il y a une problématique également de stockage des armes, pour qu'ils ne les portent pas tous les jours, mais en tout cas, ils sont habilités à pouvoir porter des armes. Cela répond à votre question ? Pas de soucis ? Merci. On passe au vote sur cette modification du tableau des effectifs. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 10

**RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES,
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur BACLET : Recrutement et rémunération des vacataires, création d'emplois saisonniers. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- Pour le PPE, le pôle parcours éducatif, des animations de nos quartiers d'été pour un volume de 50 heures annuelles, en animation de CME pour 30 heures annuelles.
- Pour les activités périscolaires de la direction de l'enfance jeunesse, l'accueil de loisirs des mercredis et samedis, de recruter 30 postes d'adjoints d'animation pour la période du 1^{er} janvier au 6 juillet.
- Pour la maison de la petite enfance, nous avons déjà un médecin pédiatre pour 4,5 heures par semaine. Il fera 4h par trimestre supplémentaire pour les missions de référent santé au multi-accueil Les Petits Loups.
- Le centre municipal d'expression musicale dans les ateliers d'arts plastiques pour un horaire hebdomadaire de 10h30 de janvier à juin 2024.
- Et enfin, dans le volet insertion par la culture du contrat ville, un animateur pour animer trois ateliers hebdomadaires à 9h par semaine, sur 38 semaines.

Monsieur le Maire : Très bien. On est également là aussi sur des délibérations que l'on retrouve d'année en année. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. On peut passer au vote. Abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Monsieur BACLET, vous avez un succès fou, 11^e délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 11

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL
(Mairie de Seclin à CCAS de Seclin)**

Monsieur BACLET : La convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la mairie vers le CCAS de Seclin. Sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents et représentés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet qui était en annexe pour la mise à disposition d'un fonctionnaire à 50 % de son temps au CCAS.

Monsieur le Maire : Des observations ? L'objectif étant de positionner un agent à 50 % sans que ce soit le DGS, contrairement à ce qu'on avait pu voir par le passé en toute illégalité. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Je n'en vois pas. Vote à l'unanimité. Merci. Vous avez terminé, Monsieur BACLET, vous allez pouvoir passer un Conseil apaisé. Madame GAUDEFROY, c'est à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

6. COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Délibération n° 12

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT
CENTRALISÉ POUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPÉ DE GAZ – DÉCISIONS
– FINANCEMENT**

Madame GAUDEFROY : On va commencer par la délibération n° 12, qui concerne l'autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé pour l'adhésion au dispositif d'achats groupés de gaz. La réglementation européenne a conduit progressivement à la suppression des tarifs réglementés du gaz pour les structures professionnelles et les collectivités. Afin de s'adapter à cette

évolution du marché de l'énergie, l'UGAP (l'Union des Groupements d'Achats Publics) propose aux personnes publiques, depuis 2014, un processus d'achat groupé de gaz naturel. Ce dispositif d'achat de gaz, qui est proposé par l'UGAP, se présente sous la forme d'un accord-cadre, pour une durée de fourniture commençant le 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de renouveler son adhésion au dispositif proposé par l'UGAP, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur ce sujet ? On passe au vote. Abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 13

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RÉGIONALE POUR LES DISPOSITIFS DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Madame GAUDEFROY : La délibération n° 13 concerne une nouvelle adhésion, donc l'adhésion à la centrale d'achat régionale pour les dispositifs de recharge électrique. La nouvelle loi d'orientation des mobilités a introduit l'obligation d'équipement des parkings du domaine privé communal de plus de 20 places adossées à des bâtiments et équipements privés. Cela concerne notamment des aires de stationnement qui sont affectées à un équipement communal qui relève de sa compétence. Pour répondre à cette prérogative et à notre ambition locale et à l'ambition nationale en matière d'équipement des parkings en termes de bornes de véhicules électriques, il est proposé de s'appuyer sur la centrale d'achat qui est pilotée par la région Hauts-de-France. Les marchés couvrent l'achat, la pose de dispositifs de recharge, leur maintenance et leur exploitation. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion.

Monsieur le Maire : Merci. Un beau dispositif en perspective. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 14

AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCERNANT LE DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Madame GAUDEFROY : Délibération n° 14, les subventions d'équipement à des particuliers, bien sûr, quelque chose qui se renouvelle à chaque Conseil municipal. Ce mois-ci, ce sont treize subventions qui sont proposées au vote, ce qui montre quand même un sacré succès de ce dispositif. Nous proposons au Conseil municipal d'approuver ces 13 demandes d'aide financière.

Monsieur le Maire : Avec à nouveau, effectivement, une aide sur la pose de panneaux photovoltaïques.

Madame GAUDEFROY : Oui, les premières.

Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 15

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Madame GAUDEFROY : Encore un avenant à la convention de prestation de service qui concerne cette fois-ci le dispositif métropolitain de valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Il s'agit d'une prolongation d'un renouvellement d'un an d'une adhésion au dispositif métropolitain de valorisation de ces certificats d'économie d'énergie. Pour information, à ce jour, ce dispositif nous a permis de percevoir 53 000 € depuis le début du mandat. Nous vous proposons donc de décider de prolonger cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant de convention de prestation de service mutualisé.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci, Madame GAUDEFROY. Monsieur SERRURIER, c'est à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

7. COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE

Délibération n° 16

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES 2024
ET AVENANT À LA CONVENTION 2023
RÉSEAU DU MÉLANTOIS**

Monsieur SERRURIER : Il s'agit d'une convention de groupement de commandes 2024 et d'un avenant à la convention 2023, dont vous vous souvenez. Vous vous souvenez que c'est la bibliothèque de Lezennes qui a pris en charge l'animation du réseau des bibliothèques du Mélantois, des six bibliothèques. Par le départ de l'agent lezennois de son poste, nous avons accepté de prendre l'intérim entre guillemets.

Monsieur le Maire : On parle bien d'une prise en charge très provisoire. Y a-t-il des observations ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 17

BOURSES COMMUNALES – ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Madame MASSET : Comme chaque année, nous prenons une délibération sur les bourses communales. Pour rappel, ces bourses sont à solliciter auprès du service Finances de la Ville durant l'année de scolarité en cours jusqu'au mois de juin 2024. Il est précisé que toute demande en dehors de cette période ne sera pas instruite. Nous proposons pour cette année 55 € pour les étudiants poursuivant des études post-bac, 30 € pour les élèves à partir de la seconde jusqu'au diplôme de fin d'études secondaires, 20 € pour les élèves de la classe de sixième à la classe de troisième et la reconduction du versement aux enfants des gens du voyage dont les parents stationnent sur l'aire d'accueil.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Madame PELLIZZARI, oui.

Madame PELLIZZARI : Juste une observation. En commission, on avait évoqué le fait que dès lors que les jeunes quittaient le collège, les familles avaient beaucoup moins facilement accès à la procédure

pour pouvoir demander des bourses. On avait évoqué l'idée d'informer dès la sortie de troisième en collège comment procéder pour avoir une bourse en tant que lycéens, étant donné que la plupart des lycéens sont en dehors du territoire seclinois.

Monsieur le Maire : Donc de mener un travail informatif ?

Madame PELLIZZARI : Oui, c'est cela, parce que je pense qu'elle est assez fort peu demandée et on a eu pas mal de parents qui nous demandaient comment cela fonctionnait, etc., donc bien informer les familles dès le collège. Mais on en a parlé en Commission.

Monsieur le Maire : Cela ne semble pas surprendre effectivement Madame MASSET et cela a été noté, donc il y a un travail qui va être porté là-dessus, pas de difficultés sur ce point. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 18

BOURSE AU PERMIS – ANNÉE 2024

Monsieur LESCROART : Il s'agit de renouveler le financement de la bourse au permis pour l'année 2024. Pour mémoire, cette bourse prend la forme d'une aide financière de 200 à 700 euros par bénéficiaire. En contrepartie, il est demandé aux bénéficiaires un engagement citoyen de 35 heures. Depuis 2022, le dispositif a permis à 24 jeunes seclinois de bénéficier de cette bourse en lien avec leur parcours d'insertion professionnelle. Il est demandé de renouveler le dispositif.

Monsieur le Maire : Merci. Un beau dispositif, effectivement, qui a fait ses preuves, très efficace et opportun. Y a-t-il des observations ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 19

CARTE JEUNES – ANNÉE 2024

Madame FRÈRE : Bonsoir. La délibération n° 19 concerne la carte jeune pour l'année 2024. La délibération n° 14, adoptée en Conseil municipal du mercredi 15 décembre 2022, a instauré la mise en place de la carte jeune en 2023 et en a fixé les avantages et les conditions tarifaires. Elle fonctionne par année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Il est proposé de conserver la tarification suivante détaillée dans le Conseil, en complément de fixer le niveau de participation des familles aux sorties culturelles et de loisirs dans le cadre des activités de jeunesse. Il est proposé au Conseil municipal de décider de reconduire la carte jeune et d'en fixer les avantages et les conditions tarifaires en 2024, de fixer le niveau de participation des familles aux sorties culturelles et de loisirs conformément aux éléments susvisés.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non ? Alors on passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 20

ASSOCIATION ANACEJ – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2024

Madame FRÈRE : Cette délibération concerne l'adhésion à l'association ANACEJ pour l'année 2024. L'ANACEJ est une association loi 1901 qui vise à accompagner des collectivités locales dans la mise en place de démarches de participation des jeunes. La Ville est concernée dans le cadre du Conseil municipal des enfants et du Conseil des jeunes dont les objectifs sont de permettre l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, favoriser l'expression, le débat, participer activement à la mise en place de projets ou d'actions pour les enfants et les jeunes Seclinois, être acteurs de notre ville en participant aux projets qui les concernent, être un relais de communication entre les élus et les jeunes seclinois. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion de la Ville à l'association ANACEJ pour l'année 2024 d'un montant de 846,60 €. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de prise de parole sur ce sujet ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 21

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ – ANNÉE 2024

Madame RACHEZ : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de répondre à un appel à projet de la région pour pouvoir reconduire l'action « Nos quartiers d'Été » afin d'animer les quartiers de la ville pendant l'été et en faire profiter les personnes qui ne partent pas en vacances ou encore les personnes isolées. En répondant à cet appel à projets régional et en organisant, en collaboration avec le collectif d'habitants et des associations du quartier prioritaire de la Mouchonnière, l'évènement « Nos quartiers d'Été préparent les jeux pour 2024 ». Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets précité.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non ? Très bien, on peut passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 22

ADHÉSION A LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62

Madame MASSET : La délibération n° 22 porte sur l'adhésion à la fibre numérique 59-62. C'est un sujet que nous n'avons pas vu en Commission, mais nous avons transmis les documents par mail. Pendant quatre années, Fibre Numérique 59-62 a consenti la mise à disposition de l'ENT Hauts-de-France NEO auprès des utilisateurs des communes relevant du périmètre de la MEL, et ce grâce à des fonds européens. Pour rappel, l'ENT, c'est ce qui permet notamment aux écoles de communiquer avec les parents de la maternelle au lycée. Désormais, les communes qui souhaitent rejoindre le projet ENT Hauts-de-France pour leur école et bénéficier des conditions économiques favorables du marché commun doivent adhérer au syndicat mixte membre du groupement de commandes représentant leur territoire et transférer un élément spécifique et limité de leur compétence scolaire en matière du numérique éducatif à ce même syndicat. Les communes adhèrent ainsi à un service mutualisé permettant au syndicat mixte de commander l'ENT Hauts-de-France pour leurs écoles. Le coût d'entrée au syndicat de 60 € et les tarifs 2024 d'accès au service sont de 1,35 € TTC par élève, sur une estimation à 1 036 élèves sur la commune. Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Fibre Numérique 59-62.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

9. COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ - TRAVAUX - QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Délibération n° 23

PROTOCOLE D'ACCORD HABITAT EN LIEN AVEC LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA MOUCHONNIÈRE PAR LILLE MÉTROPOLE HABITAT

Monsieur CARLIER : Merci, Monsieur le Maire. La délibération 23 concerne le protocole d'accord habitat en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat.

Le présent protocole d'accord a pour objet de déterminer les modalités de la démolition des bâtiments, propriétés de Lille Métropole Habitat, ainsi que celles de la reconstitution de l'offre et du relogement des ménages locataires dans le cadre du projet de requalification du quartier d'habitat social de la Mouchonnière à Seclin. Le projet de requalification a pour ambitions de :

- Renforcer l'isolation des logements et améliorer ainsi leur performance énergétique ;
- Contribuer au changement d'image du quartier et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Aménager les espaces publics et créer deux nouvelles centralités ;
- Créer des voies piétonnes qualitatives dans le prolongement de l'aménagement de la friche ;
- Engager le traitement paysager du site en lien avec la coulée verte.

Le projet de requalification du quartier prévoit la démolition de 32 logements et la suppression d'un logement au profit de la création d'un local agent au « 2 Rond-Point ». Le projet intègre ainsi la création de 8 logements OCTAVE au sein de l'offre reconstituée, financée en partie par la ville. Il s'agit de logements T2 bis totalement adaptés et destinés aux seniors. La pièce supplémentaire est ouverte sur le séjour et permet d'être fermée pour accueillir un accompagnant ou membre de la famille ponctuellement. L'inscription en OCTAVE offre un accompagnement par le biais d'une association qui passe une fois par mois chez le locataire. Ce projet est porté par Madame RACHEZ et le pôle social et public. Il prévoit 12 logements PLS (Prêt Locatif Social, offre complémentaire à l'offre initialement existante), ce qui permet de faire rentrer sur le quartier des foyers au niveau de ressources supérieur et de créer une mixité sociale. Deux nouveaux bâtiments accueilleront, l'un une crèche et un local locatif, l'autre 32 logements dont huit logements OCTAVE et un centre médical. Un point chaud sera proposé dans un des bâtiments existants. Pour avancer et mener à bien ce dossier de réhabilitation, une réunion par Monsieur LEMAITRE et les services patrimoine, aménagement et services techniques, a lieu tous les deux mois depuis trois ans avec les services de la MEL, du Département, de la Région et du bailleur LMH. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'approuver le protocole d'accord Habitat joint à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole et tout autre convention ou document spécifique qui viendraient en complément.

Monsieur le Maire : Merci. Vous pouvez en même temps visionner ce qui adviendra du quartier, les projections qui sont appréhendées par le bailleur LMH, donc un projet quand même de réhabilitation de l'ensemble du quartier. Je rappelle qu'on est sur une enveloppe de plus de 75 millions d'euros, ce qui constitue le plus gros projet porté par LMH depuis l'existence même de LMH. C'est vraiment le plus gros projet de LMH. On est bien évidemment très fier que ce projet se décline à Seclin. Est-ce que vous avez des observations, des questions particulières ?

Monsieur LEMAITRE : Oui, Monsieur le Maire, de manière complémentaire à ce qui a pu être dit, et je remercie Monsieur CARLIER pour son investissement sur ce dossier très important, au-delà de la réhabilitation énergétique et de l'amélioration des usages des logements, c'est un projet de quartier sud qui est mené sur cette partie de la ville. Vous avez pu participer à l'inauguration du domaine Martha-Desrumaux qui est en train de se remplir de nouveaux habitants et on a voulu, à travers cette réhabilitation, lier ces deux quartiers. Il était hors de question de pouvoir imaginer ouvrir une différence entre le futur quartier ou le futur domaine Martha-Desrumaux qui s'accompagne de logements neufs et d'un quartier vieillissant. Donc, c'est à travers ce travail de liaison entre les deux quartiers qu'on a voulu faire évoluer ce projet. Ce projet ne sera plus uniquement un village ou un lieu d'accueil-dortoir, mais vraiment un projet de ville. Comme a pu le développer Monsieur CARLIER, ces logements seront accompagnés de logements de services comprenant une crèche, peut-être un centre médical, on est en train de travailler avec le centre hospitalier, un point chaud qui pourra bénéficier à nos lycéens proches de ce quartier-là et donc d'en faire un quartier sud renouvelé et reconnu, tout en essayant de faire évoluer son image à travers ce qu'a pu développer Monsieur CARLIER, c'est-à-dire une mixité améliorée en offrant un panel répondant à un parcours de l'habitat qui permettra à notre population la plus dans le besoin de satisfaire son logement jusqu'à une population un peu plus facilitée dans leurs revenus, ce qui offrira un juste équilibre qui, à terme, permettra un équilibre peut-être sécuritaire amélioré et, je le

souhaite et je le répète, une image améliorée de cette partie sud de la ville qui, malheureusement, au regard du territoire métropolitain, est souvent focalisée et moquée. Il était temps de participer à ce renouvellement urbain. Et j'insiste, au-delà du travail sur le logement, c'est bien un travail de quartier dans son entièreté qui est mené. Madame RACHEZ, si vous voulez compléter pour le parcours de l'habitat.

Madame RACHEZ : Je voulais juste parler un peu des logements OCTAVE. Ce sont des logements pour les plus de 60 ans, en GIR 5 et 6. Ce sont des logements adaptés et des T2 bis en l'occurrence, financés par les prêts locatifs aidés d'intégration et aussi financés pour six logements par les prêts locatifs à usage social.

Ce sont des logements, en plus d'être adaptés pour les personnes âgées, qui vont bénéficier du service d'une travailleuse sociale qui passera une fois toutes les trois semaines au minimum pour s'assurer que tout va bien dans les logements. On a eu l'occasion d'en visiter, de rencontrer des personnes. On a été emmené par la MEL et cela fonctionne très bien. Donc on est très content d'avoir ces logements-là sur Seclin. Il s'agit d'un investissement de 4 000 € par logement pour la commune et il y aura huit logements OCTAVE, donc c'est obtenu pour un investissement de 32 000 € par la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations particulières ou des questions ? Non ? Monsieur BACLET, vous voulez bien passer cette délibération au vote, puisque membre du Conseil d'administration de LMH, je me déporte de cette délibération.

Monsieur BACLET : Pour cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette délibération est votée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

10. COMMISSION RAYONNEMENT ET INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS – COMMUNICATION

Délibération n° 24

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CLUB DE LA PRESSE

Monsieur GOULLIART : Ce n'est pas très compliqué. La Ville est adhérente au Club de la presse depuis plusieurs années. Cette adhésion permet au correspondant de presse de la ville d'être référencé dans l'annuaire de la presse nationale et régionale ainsi qu'auprès des agences de communication. La cotisation annuelle comprend cette cotisation, qui s'élève à 408 € (NDLR : 480€) TTC, le prix de l'adhésion 2023. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024. Nous proposons le renouvellement de cette adhésion pour 2024.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

11. COMMISSION DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Délibération n° 25

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCE DU PÔLE AUTOS

Monsieur le Maire : En l'absence de Monsieur SPOTBEEN, je propose de passer ces délibérations. Je vais passer les délibérations 25, 26, 27, 28 et 29 sous le même timbre. S'agissant de dérogations au repos dominical pour les commerces Pôle Autos, Pôle Motos, Pôle Caravanes, Pôle Armureries et le Pôle So Green. Y a-t-il des observations particulières par rapport aux dates proposées par ces différents pôles ? Je ne vois pas d'observation. Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote acquis à l'unanimité pour l'ensemble de ces délibérations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 26
DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
POUR LES COMMERCES DU PÔLE MOTOS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 27
DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
POUR LES COMMERCES DU PÔLE CARAVANES

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 28
DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
POUR LES COMMERCES DU PÔLE ARMURERIES

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Délibération n° 29
DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
POUR LES COMMERCES DU PÔLE SO GREEN

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).

2 absents sans procuration (VANDENKERCKHOVE Didier et ADORNI Christel)

Monsieur le Maire : Merci à toutes et à tous pour votre attention. Je me permets simplement de porter à l'attention de chacun et chacune, le fait d'avoir une pensée pour Madame Denise CACHEUX qui fut Députée de notre circonscription pendant un certain nombre d'années, qui est malheureusement décédée cette semaine. Comme tout élu, elle a eu un engagement fort sur notre circonscription, donc, je tenais à ce que nous puissions avoir une pensée collective à son égard et à l'égard de sa famille. Je vous remercie. Bonne soirée à toutes et à tous. Pour ceux qui ont encore l'envie et l'humeur, je vous invite à boire un verre de l'amitié tous ensemble. Merci.

Séance levée à 19heures 45mn.

Approuvé au conseil municipal du 19 janvier 2024

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la Vie Associative

François-Xavier CADART

Maire de Seclin

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

